**S**[**tratégie vaccinale de rappel contre le Covid-19 à l’automne**](https://eye.diffusion.dgs-urgent.sante.gouv.fr/c?p=wAbNBD_DxBBTeQHQw9CG0KVL0NrQgHdj0Mkb0NwI0J3EENCEIP8hdVtBBdCP6dC7aAkj0N7Qz9mYaHR0cHM6Ly93d3cuaGFzLXNhbnRlLmZyL3VwbG9hZC9kb2NzL2FwcGxpY2F0aW9uL3BkZi8yMDIyLTA5L3JlY29tbWFuZGF0aW9uX3N0cmF0ZWdpZV92YWNjaW5hbGVfZGVfcmFwcGVsX2NvbnRyZV9sZV9jb3ZpZC0xOV8yMDIyLTA5LTIwXzEzLTU5LTMzXzgwMS5wZGa4NWUyNzBmMmMxMWNlNjIyZGYxNDczODlhuDYxMjhiZjgyNWUwNjBmNDRlNDc2MTc3OcC2QTdncEkwUk9SQm1RUTdpQUwteGZPZ9kmZXllLmRpZmZ1c2lvbi5kZ3MtdXJnZW50LnNhbnRlLmdvdXYuZnLEFFJ20NzQmX_QutCT0JFi5h3QxtDf0MHu5C_QudCX0LI)

(Info de la HAS)

Dans ce contexte, une nouvelle campagne de vaccination contre le Covid-19, à destination des populations les plus fragiles, est lancée. Elle s’inscrit dans la continuité de la campagne de deuxième rappel lancée en mars 2022 et s’articule avec la campagne de vaccination antigrippale.

 Stratégie vaccinale

1. Public ciblé par la vaccination automnale contre le Covid-19 :

La population éligible au rappel automnal comprend :

Les résidents d’EHPAD et USLD quel que soit leur âge ;

Les personnes de 60 ans et plus ;

Les personnes immunodéprimées quel que soit leur âge ;

Les personnes souffrant d’une ou plusieurs comorbidités ;

Les femmes enceintes, dès le premier trimestre de grossesse ;

Les personnes vivant dans l’entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, dont les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social. Les personnes vulnérables sont celles figurant dans les catégories listées ci-dessus.

  2.  Modalités d’injection

 La dose de rappel doit être administrée :  
Dès 3 mois après la dernière injection ou infection pour les personnes âgées de 80 ans et plus, ainsi que pour les résidents en EHPAD et en USLD et les personnes sévèrement immunodéprimées, quel que soit leur âge ;

Dès 6 mois après la dernière injection pour toutes les autres personnes éligibles. En cas d’infection récente au SARS-Cov2, le rappel est recommandé dès 3 mois après l’infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection.

 3.  Concomitance de la vaccination COVID/grippe

 Compte tenu de la reprise épidémique, la campagne de vaccination automnale contre le Covid-19 doit débuter sans attendre, alors que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débutera le 18 octobre prochain. La vaccination contre la grippe sera réservée aux seules personnes ciblées par les recommandations durant les quatre premières semaines de la campagne grippe.

 A compter du 18 octobre, conformément à la recommandation de la HAS, la co-vaccination contre le Covid-19 et contre la grippe doit être encouragée. Les deux injections peuvent être pratiquées le même jour, sur deux sites d’injection distincts. Si les deux vaccins ne sont pas administrés au même moment, il n’y a pas de délai à respecter entre les deux vaccinations, comme le précise la HAS. L’important est que les populations éligibles, vulnérables vis-à-vis des deux maladies, reçoivent bien les deux vaccinations. Nous vous invitons à relayer massivement ce message.

**Au Plessis, il est possible de se faire vacciner contre la grippe dans toutes les pharmacies de la ville (excepté celle de Marbeau). Toutefois il est à noter qu’un centre de dépistage et de vaccination éphémère contre la Covid est annexé à la pharmacie Chaupal/Grancourt jusqu’à la fin janvier 2023 renouvelable par l’ARS ; Ce centre est ouvert en semaine lundi de 14h30 à 19h45, les mar, mer, jeu, ven, samedi de 9h à 19h45 et le dim toute la journée de 9h30 à 19h15**